



AVIS PUBLIC DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Prenez avis que le Comité de démolition est saisi de la demande d'autorisation de démolition suivante :

Immeubles affectés	Nature des demandes d'autorisation
Adresse : 320, rue Rémi Lot : 5 978 110 du cadastre du Québec	Autoriser la démolition d'un bâtiment principal conformément au <i>Règlement 790-00-2022 relatif à la démolition des immeubles</i> .

Toute personne qui veut **s'opposer à l'une des demandes de démolition** doit, dans les **10 jours de la publication de l'avis public** ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, **faire connaître par écrit son opposition motivée** à la greffière de la Ville, soit par courriel à greffe@st-amable.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Direction du greffe et du contentieux / à l'attention de la greffière
575, rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Le comité statuera sur les demandes, le **16 mars 2026 à 18h00**, à la salle Simon Lacoste, située au 575, rue Principale, à Saint-Amable. Cette séance est publique.

Saint-Amable, ce 2 mars 2026.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint